

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0043712

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2169 Société : RAM Ag 5943

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés : 629,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Ilyam CHAH  
Médecine Générale  
Av. 2 Mars, 3 Rue Abdeslam Khattabi  
Casablanca - Tél. 05 22 20 45 45

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : 12/02/2024 Aouad Maria Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Carap

Le : 12/02/2024

Signature de l'adhérent(e) : Cult

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15-02-2024	10	1	20000	<i>Docteur Iham Dabbagh Médecine Générale Av. 2 Mars, 2 Rue Al Hassan Khatib Casablanca - Télé: 0522811767</i>

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE DU JASMIN Mme. LAMRANI Rajaa 61 Avenue 2 Mars - CASA Tél: 0522811767</i>	12.02.24	429,15

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

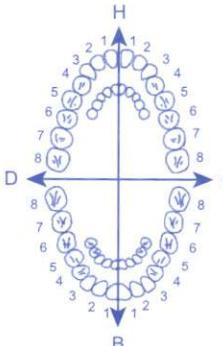
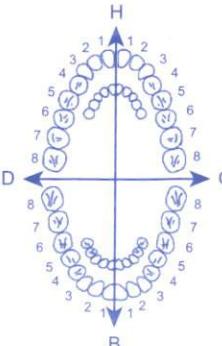
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
				<input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553		<input type="text"/>
	<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			<b>MONTANTS DES SOINS</b>
				<input type="text"/>
				<b>DATE DU DEVIS</b>
				<input type="text"/>
				<b>DATE DE L'EXECUTION</b>
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Ilham Chah

MEDECINE GENERALE

ECHOGRAPHIE



الدكتورة إلهام شاه

الطب العام

الفحص بالصدى

H -> Aouad Horia

Ordonnance

LOT : M23068  
EXP : MAR 2026  
PPV : 45,50 DH

US,SO

① Ocate flam 50 g  
102,00 - 81,50 = 20,50  
102,00 - 81,50 = 20,50

BIMODGYL  
CP PEL B15  
P.P.V : 102DH00  
PER : 03/2026  
LOT : M23068

61,50

② Hobie 15 g  
34,70

PPV : 61DH50  
PER : 01/26  
TOT : 60,00

③ Kahafat el foie  
36,85 + 44,80 = 81,65

④ Biapiggy 15 g  
3 x 21,80 = 65,40

⑤ Asperic 100mg f 36



Casablanca, Le

18.02.2024

صيدلية جاسمين  
PHARMACIE DU JASMIN  
Mme. LAMRANI Raja  
61, Avenue 2 Mars CASA  
TEL: 05 22 81 17 67

429,10



PPV: 34DH70  
PER: 09/26  
LOT: M2954

6 " 118000 " 050247 "

44,00 DHS  
Prix Public de Vente  
AMM 121/17DMP/21/NR  
Φ. Maroc

00619  
x 01864 x  
17-07-24

6 " 118001 " 15126 "

76,00 DHS  
Prix Public de Vente  
AMM 122/17DMP/21/NR  
Φ. Maroc

00619  
x 01864 x  
17-07-24

ASPEGIC 100MG  
SACHETS B20

P.P.V : 21DH80

ASPEGIC 100MG  
SACHETS B20

P.P.V : 21DH80

ASPEGIC 100MG  
SACHETS B20

P.P.V : 21DH80

3, Rue Abdesslam EL Khatabi, AV.2 Mars 1 Etage N° 2

06 61 46 84 49 Tel: 05 22 28 34 52

الخطابي شارع 2 مارس الطابق الأول, رقم 2 - الدار البيضاء